

---

JOHANNESBURG – Réunion du GAC et ccNSO  
Mardi 27 juin 2017 – 13h30 à 14h15 JNB  
ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

**PRÉSIDENT SCHNEIDER :** Bonjour à tous. S’il vous plaît, prenez place. C’est la réunion avec la ccNSO. Nous sommes assez pressés au niveau du temps. Les pauses déjeuner sont assez courtes. Je m’excuse d’être un petit peu en retard. Donc voilà, commençons tout de suite pour que nos collègues de la ccNSO puissent se présenter devant les nouveaux membres du GAC.

**KATRINA SATAKI :** Bonjour. C’est toujours un plaisir d’être ici avec les représentants du GAC. Nous représentons la ccNSO. Je m’appelle Katrina Sataki ; je suis la présidente de la ccNSO et j’ai Annebeth Lange avec moi, qui est notre coprésidente du Groupe de travail sur l’utilisation des noms de pays et de territoires. Elle va vous parler de l’état de situation du travail du groupe.

J’ai également à côté de moi Bart Boswinkel qui appartient à l’ICANN et qui gère les processus PDP. Il va vous parler du PDP que nous avons lancé par rapport au retrait et à la révision des mécanismes – pardon, à la révision des mécanismes de retrait des ccTLD.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

BART BOSWINKEL :

Bonjour à tous. Je vais vous parler du PDP et de la première question de ce PDP, à savoir le travail sur le retrait des ccTLD.

Nous en avons parlé lors de notre réunion à Copenhague. Le GAC avait demandé à la ccNSO d'avoir la possibilité de faire des commentaires, ce que vous avez fait. Nous avons donc distribué ces commentaires au Groupe de travail sur le retrait des ccTLD pour qu'il puisse être tenu en compte pendant les délibérations. Voilà un premier élément.

Ensuite, le rapport thématique a été publié pour consultation publique. Cette période de consultation publique va clore le 10 juillet. Donc nous n'avons pas encore reçu de commentaires sur ce qui est assez positif en ce sens où les communautés ont été invitées à participer au travail préparatoire de ce rapport.

Entre-temps, le Groupe de travail sur le retrait a eu sa première réunion au moment où le GAC avait demandé à faire des commentaires sur la question. Le groupe a invité donc les groupes de travail, à titre individuel ou en tant que GAC, à participer au groupe de travail, au travail qui est fait dans ce groupe. Il y a eu de petits problèmes au niveau du processus et le groupe est encore ouvert à accepter des participants, notamment du GAC. Je pense que cette participation serait importante. Le groupe va se réunir jeudi matin, de 10 h 30 à

---

12 h 30. Si vous êtes intéressés, je vous invite à participer à cette réunion du groupe.

Cette séance donc va porter sur les définitions utilisées par la norme ISO 3166 et le rôle de l'agence de maintenance de cette liste. Et sur la façon dont la PTI et l'opérateur des fonctions IANA traitent la question des retraits des ccTLD. Il s'agit donc d'une séance qui va donc traiter en profondeur les pratiques liées à la norme ISO 3166.

Et ensuite, le groupe de travail va travailler sur les étapes à suivre dans les mois qui vont suivre. Le groupe va se réunir toutes les deux semaines. Avec l'été, ça sera un peu difficile. Mais bon c'est l'objectif. Ensuite, le conseil de la ccNSO aura sa prochaine réunion jeudi matin. Les présidents du groupe de travail et les coprésidents du groupe de travail seront nommés à cette réunion.

Voilà un petit peu ce que je voulais partager avec vous.

KATRINA SATAKI :

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions par rapport à ce qui vient d'être dit ?

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Tout d’abord, merci d’avoir invité le GAC à donner son avis et à participer au travail que vous faites. Nous avons reçu donc cette invitation, nous l’avons partagé au niveau du GAC.

À ce stade, vu les autres dossiers qui nous occupent, nous n’avons pas pu produire des contenus significatifs pour vous. Mais bien sûr, nous sommes toujours intéressés aux questions que vous traitez, car elles sont tout à fait pertinentes pour les pays. Nous allons essayer donc de suivre vos processus et d’y participer dès que nous pourrons. Ne prenez pas à ce stade de notre manque de réponse pour un manque d’intérêt. Il s’agit uniquement d’un problème de temps. En ce moment, on n’a pas eu le temps de produire des contenus significatifs pour votre travail. Mais nous allons donc suivre de très près votre travail, et je suis confiant que le GAC va pouvoir participer à ce processus un peu plus tard.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup. Nous allons vous tenir informés de notre travail et nous allons continuer à vous inviter à nous faire part de vos commentaires.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. S’il vous plaît.

---

KATRINA SATAKI :                   Merci. Nous passons au point suivant de notre ordre du jour : l'utilisation des noms de pays et de territoires comme nom de domaine de premier niveau. Je vais donc passer la parole aux coprésidents de ce groupe, Annebeth, pour qu'elle vous fasse part de ses impressions.

ANNEBETH LANGE :                   Merci beaucoup.

Avant de passer aux résultats du travail du groupe, j'aimerais dire d'autres choses. De quoi parle-t-on ici, pour les nouveaux arrivants au GAC ?

Nous avons tous que dans le processus de lancement des nouveaux gTLD, ce processus a été lancé. Et de quoi parlons-nous ici ? On parle des noms de domaine de premier niveau. Il faut tenir ça à l'esprit, car on parlera par la suite des noms de domaine au second niveau. Mais ici, on parle des nouveaux TLD. C'est-à-dire, des noms de domaine de premier niveau.

La question était de savoir dans quelle mesure les chaînes qui sont réservées devraient être gardées ou rouvertes à l'enregistrement. Nous pensons – bon, il s'agit ici des codes à trois lettres qui sont dans la norme 3166 de l'ISO. Cela couvre aussi les noms de pays et de territoires. Et donc, je vais vous parler un petit peu de ce que nous avons fait jusqu'à présent.

---

Le groupe de travail intercommunautaire a été créé en 2014, au mois de mars. Nous travaillons depuis un moment. Ce groupe est compris par des gens de la GNSO, de la ccNSO, du GAC et de l'At-Large ainsi que d'autres organisations.

Ce groupe de travail a été établi à la suite de l'étude qui a été menée sur les noms de pays et de territoires. Et après toutes ces années de discussion, on arrive à la conclusion qu'il n'y a pas beaucoup de consensus. Et nous voyons que plus on discute, plus les discussions deviennent difficiles et polarisées.

Le rapport a été produit en février 2017 et il a été publié pour consultation publique. Or, nous n'avons pas reçu énormément de commentaires.

Avec ce rapport, à mon avis, nous avons pu mettre à disposition de la communauté un très bon travail, un travail de contexte par rapport aux codes à deux lettres, par rapport aux codes à trois lettres et par rapport à l'utilisation de noms et de territoires au premier niveau. Je vous invite à le lire et à lire un petit peu le contexte historique de ce travail.

Ce par rapport à quoi nous avons obtenu un consensus et par rapport à quoi la GNSO travaille au niveau d'un PDP c'est le travail qui a été fait par rapport aux noms de pays et de territoires à deux lettres pour que ça soit réservé aux pays. Et si nous faisons quelque chose avec les codes de lettres, cela

---

concerne les politiques de la ccNSO et non pas les politiques de la GNSO. C'est une différenciation qui est importante à faire.

Alors nous savons que nous devons continuer à travailler, même si nous n'avons pas dégagé de consensus. Nous devons trouver le moyen de résoudre cette question difficile. Il y a un groupe intercommunautaire. Il y a un autre groupe. Et nous avons discuté d'aspects différents de cette question. Nous aurons des discussions en chœur pendant cette semaine, pendant ce forum de politique. Il y a donc beaucoup de questions par rapport aux noms géographiques dont ils vont discuter.

Nous avons pu constater que cela concerne soit une demande de plus de restriction, vous voulez plus de restrictions parce que cela n'a pas été suffisamment traité dans le Guide de candidature et cela pose des problèmes pour certains pays. La GNSO souhaite avoir moins de protections et moins de restrictions. Et du côté des CC, nous sommes plutôt du côté des noms des pays et des territoires qui viennent de la norme 3166. Voilà un petit peu les différents points de vue.

À partir de ces discussions que nous allons avoir, nous voulons savoir ce que nous voulons faire. Alors, voulons-nous plus de protections ? Voulons-nous modifier le Guide de candidature par rapport à ce qui existe aujourd'hui ? Donc nous allons demander

---

ces trois questions. Voulez-vous protéger les codes de lettres ? Seulement pour les CC ? Et en général, les gens ont dit oui.

On a eu une réponse moins positive par rapport aux codes de lettres parce qu'il y a différentes opinions par rapport à la façon d'agir. Mais il y avait des vues assez positives.

Et ensuite, en ce qui concerne les noms et les territoires non complets de pays et de territoires. Donc après ces discussions qui auront lieu dans le cadre de ce forum de politique, un groupe sera formé. Au lieu d'en avoir plusieurs qui travaillent sur différents aspects de cette question, il y aura donc un groupe. Et dans le cadre des nouvelles séries de nouveaux gTLD, il faudrait envisager de nouvelles politiques.

On pourrait donc avoir une nouvelle piste de travail 5, mais si on faisait cela on serait en train d'envoyer les recommandations au processus des nouveaux gTLD. Et si celui-ci était le résultat, il serait très important que le GAC y participe. Que nous y participions également. Il ne faut pas avoir uniquement une position d'observateur. Il faut faire entendre nos voix.

Une autre solution est d'établir un autre groupe intercommunautaire ; mais à partir de l'expérience que nous avons pu tirer à partir du travail fait pendant ces dernières années, ce serait très difficile.



---

Ce que j'espère de ce forum de politique d'aujourd'hui, puisque nous avons deux médiateurs externes, j'espère que nous allons pouvoir diriger les discussions pour arriver à un niveau où on puisse écouter des solutions venant de l'extérieur auxquelles nous n'avons pas encore pensé et que ces solutions puissent satisfaire la GNSO, la ccNSO et les gouvernements. Mais il faudra voir ce qui va se passer avec ce processus.

Je serais ravi de répondre à vos questions si vous en avez.

INDONÉSIE :

Merci beaucoup. J'aimerais savoir, dans vos discussions ou dans vos réunions, je voudrais savoir si vous discutez des aspects pratiques de l'utilisation de noms de pays et de territoires dans les noms de domaine.

Je me souviens, il y a déjà quelques années, nous avons eu des discussions assez fortes, par exemple par rapport à l'utilisation du .SPA. Et je me souviens qu'à l'époque, Heather Dryden, qui était la présidente du GAC, avait dû gérer ces discussions et les discussions par rapport à .AMAZON.

Et nous avons à l'époque 60 jours, je crois, pour faire parvenir nos commentaires. Maintenant, cette période est une période de 21 jours, ce qui pose un peu de problèmes pour nous. Pour un pays assez grand, un délai de 21 jours sera difficile à respecter.

---

Donc je me demande si ce type de questions pratiques est abordé dans les discussions de votre groupe. Par exemple, les délais de 60 jours, de 21 jours, c'est-à-dire des aspects pratiques qui peuvent poser des difficultés pour plusieurs pays du GAC parce qu'on a passé du temps à discuter de la question de .SPA.

KATRINA SATAKI :

Merci beaucoup. La période de 21 jours est applicable aux actions de rejet de la communauté habilitée. Mais ici on parle des processus gTLD ; ce n'est pas la même chose.

Ce sont des questions complètement différentes. La période de 21 jours devrait donc être abordée au moment où l'on discutera de la communauté habilitée. Pour ce qui est des actions d'approbation et de rejet de documents de la communauté habilitée.

INDONÉSIE :

On avait parlé d'une période de 60 jours.

KATRINA SATAKI :

Non. On avait parlé des noms de pays et de territoires dans les noms de domaine de premier niveau. On n'a pas parlé d'un processus d'approbation.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Peut-être que je pourrais donner des informations de contexte. Peut-être que Finn pourrait nous donner un petit peu d'information de contexte.

Nous avons eu une réunion où nous avons parlé des codes à trois caractères. Et on avait dit qu'à moins qu'il y ait un consensus dans la communauté par rapport à comment permettre leur enregistrement, rien ne devrait être fait dans la série actuelle. Cela ne veut pas dire que nous nous opposons de manière générale. Mais c'est un petit peu ce dont on avait parlé. Nous ne sommes pas opposés d'emblée, mais nous pensons qu'il faut chercher un accord.

OLGA CAVALLI : Merci beaucoup, Bart. Merci, Annebeth. Merci, Katrina, pour cette présentation.

Annebeth, est-ce que vous pourriez nous donner un peu plus d'informations par rapport à cette initiative de réunir le travail des différents groupes ? C'est ma première question.

Ma deuxième question ; si la ccNSO pouvait revoir les différents documents qui ont été préparés pour la séance de cet après-midi, si vous avez des questions ou des commentaires par rapport à ce document.

---

ANNEBETH LANGE : Je ne suis pas au courant de tout ce qui se fait en ce moment. Mais si j'ai bien compris, après cette semaine, on va essayer de trouver donc un moyen de gérer cette affaire. Que ce soit à travers un groupe intercommunautaire ou à travers la création d'une nouvelle piste de travail, ou à travers une autre option.

En ce qui concerne votre deuxième question, je pense, ce que je peux vous dire, que du point de vue du Centre, il ne faut pas réparer ce qui n'est pas cassé. Donc nous avons mis quatre années pour arriver où nous en sommes. Nous savons que certains noms géographiques posent des difficultés qui n'ont pas été abordées par le travail qui a été fait. Et ensuite, le système des non-objections signifiant un soutien, peut-être que cela pourrait être élargi à d'autres noms. Ça pourrait poser des problèmes pour certains pays.

Mais en ce qui concerne le document qui a été élaboré pour la séance de ce soir, on essaie de trouver un autre moyen de travail est différent de ce qu'on avait fait avant. Et je suis assez sceptique par rapport au fait que si vous n'utilisez pas le nom dans un sens géographique, vous pouvez l'utiliser. C'est très difficile de faire le suivi d'une telle utilisation.

Alors je ne sais pas si cela répond à votre question.

---

KATRINA SATAKI : La Suisse, s'il vous plaît.

SUISSE : Merci. Je m'excuse d'être en retard. J'étais dans une autre salle.

Concernant la question des noms de pays et de territoires, en tant que TLD et par rapport aux discussions qui sont organisées par la GNSO pour ce mardi après-midi et pour jeudi après-midi, si j'ai bien compris, ces discussions ont été organisées et encadrées. Les documents de contexte n'ont pas été consultés avec la ccNSO. Est-ce correct ?

KATRINA SATAKI : Oui.

SUISSE : D'accord. Merci. Parce qu'il me semble que l'ALAC n'était pas consulté non plus, et que je sache on ne nous a pas demandés nous-mêmes.

Donc les premières informations que nous avons reçues ne nous sont arrivées qu'il y a six jours. Et Olga, qui préside notre groupe de travail et moi-même qui présente certaines idées et qui les a présentées spécifiquement dans le séminaire Web d'avril. Donc je pense que du point de vue de la planification, il s'agit d'une question qui présente une certaine controverse et qui devrait

---

être discutée au sein de la GNSO. Mais cela, au moins pour moi, est une question préoccupante surtout pour ce qui est des noms de pays et de territoires qui ne sont pas inclus dans la liste des territoires et des noms de territoires protégés de 2012.

On se souviendrait qu’il y avait un nombre de fondements pour lesquels la ccNSO et le GAC avaient participé à la préparation et l’élaboration de ce Guide de candidature. Par conséquent, il me semble que cela ne pourrait pas être fait de la même manière ; si nous sommes censés discuter de cela de manière intercommunautaire, il faudrait que l’on s’implique tous en tant que pairs à toutes les préparations et à l’encadrement de la question aussi.

En ce concernant notre avis, nous sommes de la vie et qu’il ne faut pas réparer ce qui n’est pas cassé. C’est-à-dire que les protections du Guide candidature ont résulté de moins de discussion multipartite, raison pour laquelle il me semble qu’il faut considérer les faits que nous avons à portée de main. Et le système fonctionne bien pour ce type de nom.

Et pour ces noms qui ont un sens géographique soi-disant, ce qui était protégé par le Guide de candidature fonctionnait bien. Pour ce qui était des lettres de soutien de non-objection, cela fonctionnait correctement aussi. Il y avait bien sûr des cas où on n’avait pas de données pour lesquels on aurait eu vraiment des

---

problèmes, à une exception près qui correspond aux noms des villes, ou le Guide candidature était peut-être un peu ambigu concernant l'exigence de non-objection ou de lettre de soutien.

Et nous avons vu des problèmes en ce concernant les noms géographiques qui n'étaient pas compris par la liste du Guide candidature, ce qui comprenait des noms de fleuves et devis en Amérique latine. Dans ce cas-là, il me semble qu'il serait raisonnable d'appliquer ce qui a fonctionné, qui était le système de lettre de soutien ou de non-objection.

Donc voilà ce que j'avais à dire. Merci.

ANNEBETH LANGE :

Merci. Je suis d'accord avec le fait que cela est très important. Ce sont des contributions très importantes. Et ce soir ou cet après-midi, il nous faudra exactement ce type de contribution. Cela nous permettra de transmettre effectivement nos préoccupations à la GNSO.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Annebeth, si vous me permettez, c'est important que les gens se rappellent quelles ont été les discussions concernant les processus de « où » et quel processus en fait devaient être adoptés pour les noms que l'on voulait protéger. Il y avait un

---

avis du GAC de Nairobi qui était assez clair concernant la première version du Guide de candidature.

Et le GAC reformule l'avis qui était contenu dans la lettre du Président d'août 2009 qui déclare : « Les chaînes pour lesquelles une représentation ou abréviation d'un nom de pays ou de territoires ne devraient pas être permises dans l'espace de gTLD. Le GAC interprète les principes des nouveaux gTLD comme le fait que les chaînes qui ont un sens quant à l'abréviation ou la représentation d'un nom de pays ou de territoires pourraient être gérées à travers le PDP du ccTLD correspondant, et d'autres chaînes géographiques devraient être adoptées dans l'espace des nouveaux gTLD si c'était en accord avec l'autorité publique gouvernementale ». Donc cela était contenu dans un avis du GAC de 2009. Merci.

KATRINA SATAKI :

En fait, ça correspond à l'organisation des séances intercommunautaires, ce que je veux dire.

Nous n'en sommes qu'à la deuxième année de notre nouvelle stratégie de réunion. Donc l'idée des séances intercommunautaires est assez nouvelle. Et les séances intercommunautaires sont proposées par les SO et les AC. Donc toute SO et AC peut proposer des sujets pour tenir une séance intercommunautaire. Au départ, ils étaient responsables



---

d'organiser la séance, mais maintenant tous ceux qui souhaitent participer à l'organisation de cette séance particulière peuvent proposer de manière proactive. Ils peuvent se proposer pour participer à cette équipe d'organisation.

Bien sûr, lorsque quelqu'un propose une séance, il faut savoir quelle sera la structure de la séance. Il y a des questions qui seront discutées là-dessus. Et donc bien sûr, si vous sentez qu'il y a d'autres sujets qu'il faudrait que l'on discute, vous avez le droit de proposer vos propres séances, les organiser, nous inviter à y participer, pour discuter de ces questions.

Je vois qu'Olga souhaite prendre la parole.

OLGA CAVALLI :

Oui. C'est juste un commentaire concernant cette séance intercommunautaire pour rebondir sur ce que vous dites.

Nous avons exprimé l'intérêt du groupe de travail du GAC à participer à cette séance intercommunautaire. Mais au moins pour moi, ce n'est pas clair quel sera le format de cette séance. On nous dit qu'il n'y aura pas de panel, qu'il y aura des modérateurs ou animateurs. Qu'il y aura un document. Et c'est tout. Donc nous avons envoyé une demande qui concernait les deux séminaires Web qui avaient été organisés. C'est-à-dire que Jorge a fait un séminaire Web et moi j'ai fait l'autre, mais,

---

hormis cela, pour nous ça n'a pas été clair bien qu'on voulait impliquer aux travaux.

KATRINA SATAKI :

Oui merci. J'ai vu qu'il y avait une question, mais il ne nous reste plus que trois minutes. Il faut que l'on parte dans une autre réunion. Il nous reste trois minutes pour aborder la question du document des questions fréquentes. Je m'excuse.

Manal, vous aviez des remarques à faire ?

Alors, premièrement, je souhaite remercier le Groupe de travail des régions faiblement desservies du GAC qui a donné à la ccNSO cette possibilité de fournir ses contributions à ce document. Nous savons que ce groupe de travail a recueilli les contributions des autres unités constitutives, d'autres participants aussi. Et nous nous attendons à recevoir l'autorisation du groupe de travail pour examiner le document et voir où il faudrait apporter des clarifications, quels seraient les termes qu'il faudrait peut-être expliquer.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Thomas, et merci, Katrina, et merci à la ccNSO en général qui nous a aidés à élaborer cette liste des questions fréquentes. Je voudrais tout simplement réitérer un commentaire qui a été fait ce matin lors de la séance du groupe de travail, qui disait

---

que les termes « redélégation » et « transfert » étaient en fait différentes versions d'un même concept. Il y a des gens qui parlent toujours de redélégation. Donc il a été suggéré que l'on ajoute une note en bas de page qui signale que les deux termes ont le même sens et que le mot actuel est « transfert ».

Outre cela, j'ai déjà apporté mon commentaire sur le document en ligne. Nous vous remercions de vos commentaires aussi. Merci.

KATRINA SATAKI :

Très bien. Merci. Y a-t-il des divers ? On a un commentaire.

ALICE MUNYUA :

Merci la ccNSO, merci Président du GAC. Concernant le document des questions fréquentes et le Groupe de travail des régions faiblement desservies.

Quant au processus, nous avons discuté certains des questions ce matin. Le document n'est toujours pas prêt. Il nous reste beaucoup de travail à faire. Nous sommes toujours en train de recueillir les commentaires des membres du GAC, et particulièrement des membres du Groupe de travail des régions faiblement desservies. Et nous remettrons notre document à la PTI pour ses commentaires ainsi qu'à la ccNSO, avant de le soumettre à la considération finale du GAC. Donc il reste

---

beaucoup de travail à faire. Nous espérons que le document soit adopté au cours de la 60<sup>e</sup> réunion publique de l'ICANN ou dans la période intersessions avant la 60<sup>e</sup> réunion publique.

KATRINA SATAKI : Merci d'apporter ces informations. Nous [y avons atteint] et nous espérons pouvoir reprendre nos échanges avec vous la prochaine fois.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci d'être venus, et nous espérons avoir d'autres échanges avec vous. Merci.

Nous avons maintenant la réunion du Groupe de travail sur la protection –

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**